

ASSURANCE DE PERSONNES - PRÉVOYANCE KARMA



“

METTRE SES PROCHES À L'ABRI DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Cette formule permet d'assurer l'avenir de ses proches en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie à la suite d'un accident garanti.

POUR QUI ?

- Toutes les personnes de 18 ans à 64 ans désireuses d'assurer l'avenir de leurs proches en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'autonomie à la suite d'un accident garanti.

NOS PLUS

Le produit Karma garantit, selon la formule choisie, un capital de 15 000 € à 60 000 € en cas de :

- Décès
- ou Perte Totale et Irréversible d'autonomie suite à un accident garanti



POINTS FORTS KARMA

- Tout type d'accident : vie privée, vie professionnelle, accident de circulation et activités sportives en amateur
- Aucune classification professionnelle exigée
- Aucune formalité médicale
- Aucun délai d'attente

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Limite de souscription : 64 ans révolus.
- Limite des prestations : 70 ans révolus pour la garantie décès 67 ans pour la garantie PTIA
- Un tarif unique quel que soit l'âge du souscripteur.
- Des garanties étendues en France et dans le cadre de séjour de moins de trois mois dans le monde entier
- Les garanties s'appliquent 24H/24 en vie privée, vie professionnelle, accident de circulation et activités sportives en amateur

MONTANT DES GARANTIES

Décès et PTIA

Niveau 1

15 000€

Niveau 2

30 000€

Niveau 3

60 000€

Le niveau est choisi librement par l'assuré principal à la souscription.

Les ayants droits bénéficient des garanties Décès PTIA selon le niveau souscrit.

Age limite aux prestations :

- 70 ans pour la garantie décès
- 67 ans pour la garantie PTIA accidentelle

* Le produit est éligible à l'offre vente couplée Santé-Prévoyance.